

Consultation publique sur les aires d'exercices pour chiens

Le mardi 11 juin 2013

Étaient présents :

- M^{mes} Jocelyne Ann Campbell, conseillère du district de Saint-Sulpice
Émilie Thuillier, conseillère du district d'Ahuntsic
Caroline Légère, chef de division - Parcs et installations
Sylvie Larose, chef de division - Sports et installations
Ysabelle Filiatreault, architecte paysagiste à la division - Études techniques
- MM. Étienne Brunet, conseiller du district du Sault-au-Récollet
Gilles Côté, directeur du Développement du territoire
Jocelyn Jobidon, chef de division - Études techniques
Une centaine de citoyens de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Consultation publique répondant à trois pétitions déposées dans le but d'obtenir des aires d'exercices pour chiens dans les parcs Henri-Julien, Ahuntsic et dans le secteur Bordeaux-Cartierville à l'ouest de l'arrondissement. Pour obtenir une nouvelle aire d'exercices pour chiens, il faut tout d'abord une demande déposée par un regroupement d'utilisateurs.

Présentation de Jocelyn Jobidon

1— Situation actuelle :

Il y a pour l'instant dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville trois aires d'exercices pour chiens. Deux sont officielles avec les parcs Saint-Benoît et Sault-au-Récollet. Une troisième, non officielle, est située sur un terrain de pétanques du parc Ahuntsic. La zone desservie est basée sur la norme de 1,2 km de marche pour un piéton. Effectivement, l'ouest et le sud sont actuellement moins bien desservis que le reste de l'arrondissement. On trouve également deux autres parcs situés dans l'arrondissement Saint-Laurent qui offrent une certaine couverture pour l'ouest de l'arrondissement.

2— Critères/normes à respecter :

- L'endroit doit être à plus de 100 mètres des habitations.
- La superficie doit être d'un minimum de 3 000 mètres carrés.
- Le parc qui accueille l'aire doit avoir une taille minimale de 80 000 mètres carrés.
- Le terrain doit être bien drainé.
- L'aire d'exercices pour chiens ne peut pas être implantée au détriment d'une autre aire d'activités.
- L'aire d'exercices pour chiens ne peut pas se situer à moins de 30 mètres d'une aire de jeu (enfants ou grand public).
- L'aire canine doit être visible de la rue pour la sécurité de tout un chacun.

- L'aire doit être complètement clôturée de 1,8 mètre.
- L'aire doit être aménagée de deux entrées protégées, de fontaines pour boire, de panneaux d'affichage, de bancs, de poubelles, d'éclairage et de cabanons à rangement.
- Une association doit être établie pour gérer et entretenir l'aire d'exercices pour chiens.

L'aire dans le parc Sault-au-Récollet, déjà implantée, ne respecte pas la norme des 100 mètres de distance avec les habitations environnantes et ne mesure pas les 3 000 mètres carrés imposés pour sa superficie. Le parc Saint-Benoît est également trop proche des zones résidentielles et sa taille est trop petite. Pour ce qui est de l'aire non officielle du parc Ahuntsic, quatre critères ne sont pas respectés (aire de jeu et habitations trop proches, superficie trop petite, aucune visibilité de la rue).

Au niveau de l'entretien de ces parcs à chiens, la Ville a des responsabilités tout comme l'association. La Ville s'occupe de collecter les ordures aussi souvent que nécessaire. La tonte de la pelouse est la responsabilité de la Ville et doit être faite au moins deux fois par an. Elle doit également faire un nettoyage complet au printemps. La Ville s'occupe également des réparations comme améliorer les bancs ou les clôtures abîmés.

Pour accéder à l'aire d'exercices pour chiens, les utilisateurs doivent être membres de l'association. Cette dernière doit s'assurer que l'animal est médaillé (permis à chien); elle est responsable du ramassage des excréments des animaux, de la tonte de la pelouse et elle veille au respect des règlements.

Le coût d'aménagement pour ce genre d'aire est d'au moins 100 000 dollars auxquels s'ajoutent les frais d'entretien annuels.

3— Parcs ciblés :

Parcs Ahuntsic, Henri-Julien, Saint-Odile (secteur ouest; district de Bordeaux-Cartierville) et Saint-Alphonse.

En ce qui concerne le parc Henri-Julien, il y a quatre sites potentiels. La Ville a d'abord vérifié si ces sites respecteraient les critères. Les quatre sites ne rencontreraient pas les normes d'implantation. De plus, comme au parc Henri-Julien, il y a des risques de contamination, les coûts seraient importants. Les zones proposées ne pourraient pas mesurer 3 000 mètres carrés. Dans la plupart des cas, les zones seraient trop éloignées de la rue et donc empêcheraient une visibilité adéquate. Comme le parc a déjà plusieurs zones d'activités en place, il serait également difficile de respecter les 30 mètres d'éloignement des zones de jeux. L'éloignement avec les habitations riveraines ne serait pas non plus respecté. En raison de tous ces soucis, la Ville a décidé d'envisager le parc Saint-Alphonse comme site pour implanter l'aire d'exercices pour chiens (situé près de l'autoroute métropolitaine à côté de Crémazie). Ce parc satisferait à plus de critères sauf pour celui de la distance des résidences environnantes.

Pour ce qui est du parc Ahuntsic, il serait proposé de déplacer l'aire non officielle actuellement utilisée au sud du bassin. L'aire passerait ainsi de 315 mètres carrés à 2 130 mètres carrés (2 130 mètres carrés qui ne respecteraient tout de même pas la superficie demandée). Cette aire ne serait pas visible de la rue puisque cachée par le terminus d'autobus. Elle serait située à moins de 30 mètres du stade Gary-Carter.

Terminons avec le parc Saint-Odile, la Ville a envisagé un emplacement au milieu du parc. Sa superficie serait correcte avec 4 400 mètres carrés, par contre les distances d'éloignement avec les habitations et aires de jeu ne seraient pas respectées. Il faudrait également couper beaucoup d'arbres dans cette zone.

La Ville mentionne qu'elle est consciente que ces zones sont luxuriantes d'arbres; le but n'est pas de les déboiser pour installer des parcs pour chiens. Le maximum d'efforts serait mis en place pour préserver la végétation mais il faudrait tout de même enlever certains arbres pour installer l'aire canine.

Commentaires d'ordre général des citoyens

Question : Que signifie l'acceptation des citoyens dans un cas comme celui-ci? Comment se mesure-t-elle?

Réponse : Elle se mesure avec la consultation publique de cette soirée. La Ville *prend le pouls*. Cette consultation a été promue à l'aide d'outils de communication (dans les courriers de Bordeaux-Cartierville et d'Ahuntsic; sur des panneaux d'affichage dans les parcs; dans l'infolettre; par le porte-à-porte). C'est un projet. Aucune décision ne sera prise pendant cette soirée. La Ville en est à la toute première étape.

Question : Comment se fait le choix du site? Pourquoi un parc plus qu'un autre?

Réponse : Le choix se fait en fonction des normes établies par la Ville de Montréal pour avoir le moins de nuisance pour la population. Les parcs proposés à la consultation publique sont ceux qui ont le moins de critères négatifs. Ils ont fait l'objet d'une pétition dans le cas de deux parcs.

Question : Est-ce les citoyens qui par leurs taxes assumeront les coûts des aires d'exercice pour chiens? À Verdun, les propriétaires de chiens et leurs associations sont responsables des coûts de leurs aires canines.

Réponse : Ce serait à vérifier et c'est une question à étudier si le projet devait être adopté.

Question : Comment peut-on envisager de défigurer des parcs alors que la Ville de Montréal protège les arbres? Cela paraît illogique.

Réponse : L'arrondissement est sensible à cette problématique et sait que le parc Saint-Odile serait le plus touché par ce point. L'arrondissement ne cache rien et a abordé le point sensible lié à la végétation.

Question : Pourquoi certains lieux n'ont pas été identifiés par l'arrondissement, comme le parc Marcelin-Wilson où il y a deux espaces assez grands, accessibles et répondant aux critères?

Réponse : Ce parc a été considéré, mais le parc Saint-Benoît en est proche. Le parc Marcelin-Wilson ne couvre pas Cartierville, raison pour laquelle il n'a pas été retenu. Les autres parcs ne sont pas sur notre territoire ou ne sont pas aménageables pour une aire d'exercices pour chiens.

Question : Y a-t-il eu des plaintes pour avoir ou pour supprimer des parcs d'exercices pour chiens?

Réponse : Il y a déjà eu des plaintes en raison du bruit (abolements) tôt le matin dans le coin de Sault-au-Récollet. C'est pour le parc Saint-Benoît que l'arrondissement reçoit le moins de plaintes pour le bruit. Par contre, le souci des chiens non attachés est généralisé à tous les parcs.

Question : Peut-on expliquer les critères de visibilité?

Réponse : Les policiers doivent bien voir en passant en voiture. Il faut dégager le plus possible pour leur offrir une bonne visibilité, et ce, pour garantir la sécurité de tous les utilisateurs des parcs.

Question : Peut-on préciser pour la décontamination? Parle-t-on de décontaminer des parcs utilisés présentement par des enfants? Sont-ils contaminés en ce moment?

Réponse : On parle ici de décontaminer pour pouvoir installer des clôtures à une certaine profondeur. Tous les parcs ne sont pas contaminés. Les aires de jeu pour enfants ont été testées avant d'y avoir posé les installations. On parle ici de profondeur de sol pour pouvoir installer des clôtures.

Question : La Ville/l'arrondissement a la responsabilité de couper le gazon deux fois par an. Cela sous-entend-t-il que le reste de l'année cela incombe à l'association?

Réponse : Effectivement. Deux fois par année, un support est donné par la Ville pour épauler les associations.

Question : Y-a-t-il des critères de proximité à respecter pour les écoles, les services de garde et les camps de jour? Il faut privilégier la sécurité des enfants.

Réponse : Rien d'institué actuellement, mais c'est à considérer. Le règlement actuel n'autorise pas les chiens à circuler librement, sans laisse, dans les parcs. Les endroits où ils peuvent être lâchés sont dans les aires d'exercices pour chiens.

Commentaires : Il serait approprié qu'un enclos soit aménagé dans les aires d'exercices pour chiens. Ce petit enclos servirait aux chiots et aux chiens moins socialisés. Cela aiderait l'organisation du site canin. Il faudrait penser à ajouter des cendriers; les animaux mangent souvent les mégots qui sont sur le sol. Il serait également apprécié d'installer des tableaux d'affichage dans l'enclos pour que l'association puisse communiquer avec ses membres (consignes propreté...). Pourquoi ne pas y ajouter des abris pour se protéger du soleil? Les gens ne réalisent pas que l'aire d'exercices pour chiens est toujours un des espaces les plus utilisés dans les parcs, et ce, 365 jours par an, matin et soir. Cela garantit la sécurité de tous les utilisateurs du parc (moins de flânage, moins de violence, moins de vente de drogues...).

L'aire ne défigure pas le parc et n'est pas un endroit gaspillé. Sans oublier que les chiens sont toujours moins dangereux derrière une clôture.

Commentaires : Il faut penser à bien déblayer les sentiers en hiver pour accéder à l'aire d'exercices. Ce qui n'est pas le cas, par exemple, au parc Ahuntsic. Que les parcs soient plus accessibles en hiver.

Commentaires : Le parc Sault-au-Récollet ne serait présentement pas du tout éclairé le soir. Aucune tonte de pelouse ne serait effectuée par la Ville (même pas les deux réglementaires)! C'est l'association qui doit acheter les tondeuses, l'essence et qui bénévolement tond toute la superficie du terrain. Il faudrait que la Ville se responsabilise un peu plus. Pourquoi des citoyens doivent entretenir des parties de parcs? Il ne coûterait pas plus cher à la Ville de couper le gazon d'une partie de parc qui est, de toute façon, pour le moment entretenue par la Ville.

Commentaires : On parle de tonte de pelouse pour les aires d'exercice pour chiens alors que les sentiers pour la population ne sont pas déblayés en hiver! Pour la petite histoire, l'école Saint-Odile a été nettoyée cette année pendant une journée pédagogique par les enfants. Il est un peu dur de comprendre que l'on va payer pour des parcs d'exercices pour chiens alors qu'il n'y a pas d'argent pour les services de base à la population.

Parc Henri-Julien

Commentaires : Il y aurait déjà une aire canine non officielle (sur la rue Saint-Denis, en face du parc) qui se situerait sur un ancien terrain de jeux. Peu sécuritaire avec ses clôtures basses; ce site est très désagréable pour les riverains qui entendent constamment les aboiements. Il arrive très souvent que des chiens se promènent sans laisse dans le parc Henri-Julien. Il y a, pendant tout l'été, un camp de jour et des enfants qui occupent tout l'espace du parc. On y trouve également beaucoup de jeunes familles. Il y a déjà un problème de stationnement sur la rue Saint-Denis qui ne sera qu'accentué si un site canin est ajouté. Pour le site potentiel un, il pourrait y avoir une entente pour que ce surplus de population puisse se garer sur le stationnement de la STM qui se trouve à proximité.

Commentaires : Rappelons que les propriétaires qui viennent en voiture ouvrent souvent la portière à leur animal et le laissent sortir sans l'avoir attaché au préalable : c'est très stressant.

Les sites un et deux seraient les plus éloignés, mais seraient trop proches des terrains de basket-ball.

Commentaires : En réponse au commentaire précédent, il est spécifié que le fameux parc non officiel serait très peu occupé. Il le serait uniquement pour des chiens à problèmes. Un autre terrain serait bien plus utilisé par les propriétaires de chiens : sur le terrain de soccer au bout du parc. Bien entendu, quand la saison de soccer commence, il n'est plus utilisé comme parc pour chiens. L'aire proposée numéro un semble empiéter sur un autre terrain de jeux qui est utilisé pendant tout l'été (entre deux terrains de baseball). Ce qui fait que ce serait bien

trop petit comme aire d'exercices pour chiens. Qui plus est, il y a beaucoup trop de gros arbres qu'il ne faut surtout pas couper sur ce site.

Réponse : Effectivement, l'aire numéro un est petite : 1 800 mètres carrés. L'arrondissement est conscient de la présence de gros arbres à cet endroit.

Questions / Commentaires : L'aire numéro deux ne serait pas si mal (à côté du terrain de basket). La plus appropriée serait sûrement la quatrième, même si elle empiétait quelque peu sur le terrain de jeux pour enfants. La partie trois est bien trop proche des terrains de baseball : elle est inappropriée.

Pourquoi ne pas avoir choisi le long du terrain de la STM?

Réponse : Le terrain disponible n'est pas assez large.

Commentaires : Pour que les animaux ne se promènent plus sans laisse dans les parcs, il faut installer une aire canine. S'il y a trop d'oppositions pour ces sites d'exercices, le problème ne se règlera pas. Une aire d'exercices est nécessaire.

Commentaires : Il y a effectivement un gros problème de stationnement autour du parc Henri-Julien. Beaucoup de personnes viennent en voiture pour y promener leur chien. Ils font sortir leur animal sans laisse du véhicule.

Commentaires : Les aires proposées quatre et trois se trouvent bien trop près des balançoires et de la piscine. Ces aires sont également beaucoup utilisées par les CPE. Il reste encore beaucoup à faire dans ce parc, comme par exemple arranger les trottoirs. Il y a un problème de priorité; on ne peut pas installer des aires d'exercices pour chiens alors que d'autres aménagements restent à faire.

Commentaires : Un propriétaire de chien appuie le fait que certains propriétaires laissent leurs animaux se promener librement partout. Cela entraîne des soucis pour ramasser les excréments. Il faudrait une aire d'exercices pour encadrer cela. Si on limite l'espace pour les chiens, ce sera plus sécuritaire pour tout le monde. Les choix deux, trois et quatre sont de très mauvais sites, car trop près des aires de jeux. Seul le site un pourrait être adéquat. Il faudrait peut-être baisser les normes d'implantation. Le parc Henri-Julien est certes très grand, mais aussi très utilisé.

Parc Saint-Alphonse

Commentaires : L'association canine Saint-Benoît déjà en place souhaiterait un peu d'aide de l'arrondissement. Leur tracteur est tombé en panne. Ils trouvent que la tonte de la pelouse effectuée deux fois par an par la Ville est bien trop peu. Il manque aussi d'éclairage dans leur aire. Ils sont autonomes, mais un petit coup de pouce serait apprécié.

Question : Est-ce une demande spéciale d'installer l'aire d'exercices pour chien dans ce parc?

Réponse : Oui, lors d'un conseil d'arrondissement.

Commentaires : Ce parc est beaucoup trop utilisé par des familles, des enfants, des jeunes et des groupes non associés à des organisations pour y implanter une aire d'exercices pour chiens. On ne peut pas couper cet espace si utilisé. C'est un mauvais choix.

Commentaires : Une propriétaire de chien est contre l'installation de l'aire dans ce parc. C'est un petit parc très utilisé. L'école Jeanne-Normandin n'a pas de cours ni de gymnase; elle utilise le parc. Les étudiants du collège Ahuntsic y pratiquent le football. Les CPE et les camps de jour y sont aussi tout l'été. Présentement la majorité des propriétaires de chien y laissent librement circuler leurs animaux. Ils se réunissent sur tout le parc et le terrain est miné d'excréments. La Ville a fait des efforts ces dernières années pour ce parc; ils sont appréciés, mais les adolescents semblent par contre avoir été oubliés. Avant de penser aux chiens, il faudrait penser à nos adolescents et installer des installations pour eux. Il est demandé à la Ville de cesser ce laisser-aller concernant les chiens qui se promènent sans laisse ou qui sont lâchés des voitures. Il faudrait une brigade canine pour distribuer des amendes. On demande, à l'heure actuelle, aux citoyens d'appeler la Ville pour faire part des non respects aux règlements : aucun suivi n'est effectué après ces appels. L'installation d'aires d'exercice pour chiens ne règlera pas le problème des propriétaires irrespectueux envers les règlements et les autres usagers du parc.

Commentaires : La préoccupation principale doit être la sécurité. Les propriétaires laissent leurs animaux sans laisse. Les chiens viennent même courir sur la patinoire en hiver alors que les gens patinent. Le problème est quotidien. Il va falloir que les propriétaires respectent le règlement. Installer une aire d'exercices pour chiens ne changera pas le comportement des propriétaires de chiens. Ce parc est déjà peu accessible puisqu'utilisé tous les soirs d'été pour le baseball, sans oublier que le terrain de pétanques est réservé aux aînés. Il ne reste pas tant d'espace dans ce parc. On ne peut pas faire une priorité d'une aire d'exercices pour chiens dans ce parc déjà très utilisé.

Commentaires : Un autre propriétaire de chiens avoue que beaucoup des chiens se promènent librement dans ce parc. Il faut un endroit pour les chiens. Il n'est peut-être pas nécessaire d'avoir un terrain aussi grand que celui qui a été prévu dans ce parc. Le but n'est ni de brimer qui que ce soit, ni de couper des arbres.

Commentaires : Effectivement ce parc est très sollicité par les terrains de pétanque et autres. Il y aurait un espace potentiel à côté du terrain de croquet qui ne serait pas du tout utilisé. Ce terrain ne serait pas entretenu et personne n'irait. Il y aurait peut-être un réaménagement (entre les terrains de croquet, de pétanque et autres) à faire pour que tout le monde se côtoie et soit le bienvenu dans le parc.

Commentaires : Pourquoi ne pas collaborer avec les autres arrondissements? Pourquoi ne pas installer cette aire au coin (certes petit) Saint-Hubert et Crémazie (nord-ouest du parc)? C'est déjà clôturé, on y trouve des bancs et des poubelles. Il y a aussi le coin sud-ouest qui est énorme, seulement bordé de rues et qui est sur le territoire de Villaray. Il y a également le site à proximité de l'écocentre, coin Papineau et Émile-Journault, où l'on y trouve du stationnement et qui est un parc encore jeune donc peu aménagé.

Commentaires : Une propriétaire de chien pense que le site un serait le mieux; il pourrait être plus petit et plus collé à l'autoroute. Cette aire n'est pas trop utilisée par des enfants ou des joueurs de football. Une aire d'exercices pour chiens sécuriserait tout le monde.

Parc Ahuntsic

Commentaires : L'objectif des propriétaires de chiens n'est pas d'accaparer le parc. L'association canine de l'arrondissement est d'accord avec l'offre émise : l'emplacement est assez visible de la rue et il n'y a pas de maisons riveraines. L'emplacement est idéal. Il n'y aurait pas de souci de bruit puisque l'enclos est éloigné des habitations. Il n'y a que des avantages à avoir cette aire canine : le parc sera plus fréquenté (il y a beaucoup de chiens) ce qui évitera les problèmes de flânage, de vente de drogues, de graffitis, de vandalisme... Cet enclos augmentera également la propreté du parc puisqu'on y trouvera moins d'excréments partout. Les aires canines favorisent, en général, l'esprit communautaire de tous les citoyens. Cela augmente le sentiment d'appartenance dans le quartier et favorise les liens entre ses habitants, propriétaires de chiens ou pas...

Commentaires : Une autre propriétaire de chiens est d'accord avec la proposition émise. Les gens seraient vraiment soulagés que les chiens soient dans cet enclos. La force d'un groupe comme une association canine travaille à discipliner ses membres. Cette force oblige les gens à ramasser les excréments, à promener leurs animaux avec laisse et à respecter les règlements. L'enclos à chiens serait utilisé 365 jours par an du matin au soir, pas comme un terrain de pétanques utilisé une ou deux saisons par année.

Commentaires : Une autre personne, riveraine du parc, appuie la proposition pour ce site.

Commentaires : Il est rappelé qu'un enclos à chiens permet la socialisation des animaux et a une incidence à la baisse sur les cas de morsures (sur les humains, mais aussi entre les animaux); sans oublier que cela réduit le nombre de chiens circulant librement dans les parcs.

Commentaires : LES COMMENTAIRES SONT UNANIMES ET SE RÉPÈTENT POUR CE SITE : IL SERAIT PARFAIT POUR IMPLANTER L'AIRE D'EXERCICES POUR CHIENS.

Parc Saint-Odile

Commentaires : 365 par an, 24 heures sur 24 : des aboiements!

La circulation deviendra, qui plus est, problématique.

Ce parc ne peut pas offrir d'enclos pour une aire canine : le site est beaucoup trop proche des habitations, les riverains y perdront en qualité de vie. Il faudrait identifier d'autres lieux pour que les propriétaires de chiens soient contents et les citoyens ne soient pas dérangés par le bruit, la circulation et l'environnement dénaturé. Ce site est bien trop proche des habitations. Il y a plusieurs exemples sur l'île de Montréal où les enclos sont à 400, voire, à 500 mètres des habitations.

Commentaires : Une propriétaire de chien rappelle que ce parc est un joyau dans l'arrondissement avec ses arbres matures. Elle rappelle aussi la vocation de ce parc : c'est un des rares parcs-écoles sur le territoire de l'île de Montréal. Le site potentiel est très mal choisi, il y a une école et un terrain de soccer. Beaucoup de monde se promène dans les sentiers. Il n'est également pas possible de déboiser ce parc, il serait plus approprié de le reboiser.

Commentaires : Une lettre de la directrice de l'école a été déposée. L'école utilise régulièrement ce parc attenant à l'école, que ce soit pour les récréations, les services de garde, les camps de jour ou encore pour les cours d'activités physiques. Beaucoup d'élèves viennent à l'école en traversant le parc. Ce parc est un lieu d'exception qu'il faut préserver. Il serait plus opportun de créer un guide des arbres du parc. Le parc Ahuntsic semble plus approprié pour cette aire canine que le parc Saint-Odile.

Commentaires : Ce site est une très mauvaise idée : il est proche de l'école et on ne peut pas y couper des arbres. Le terrain est également très mal drainé dans ce parc (il est souvent inondé). Le choix du parc Ahuntsic paraît plus judicieux. Il faudrait sensibiliser les propriétaires à garder leur chien attaché. Il serait bien d'instituer des patrouilles canines qui distribueraient des amendes aux propriétaires canins irrespectueux des règlements.

Commentaires : Ce site est le moins intéressant de tous les sites potentiels envisagés. Qui plus est, l'endroit choisi est le pire endroit du parc : proximité avec l'école et l'annexe, mauvais drainage du terrain.

Commentaires : 200 jeunes passent dans ce parc les matins, les midis et les soirs. Et ils sont près de 400 à l'occuper les fins de semaine. On parle beaucoup de technicités (avec les normes/critères) mais pas du style de vie.

Commentaires : Il y a un problème récurrent avec les propriétaires qui ne respectent pas les règlements.

Commentaires : Les riverains souhaitent être entendus et s'opposent grandement à l'implantation de l'aire sur ce site.

Commentaires : Ce parc est bien trop proche des habitations.

Commentaires : Les arbres de ce parc sont vieux et on n'y trouve pas d'arbres jeunes pour les remplacer. Il serait préférable d'y créer un guide des arbres et des oiseaux.

Commentaires : Une ancienne aire de jeu pour adultes éclairée près de la rue de Salaberry pourrait être transformée en aire d'exercices pour chiens.

LES COMMENTAIRES SONT ICI UNANIMES, LE SITE EST MAL CHOISI. LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS SONT, TOUT COMME LES AUTRES CITOYENS, CONTRE L'IMPLANTATION DE L'AIRES DANS LE PARC SAINT-ODILE.